



Règlement de la 28^{ème} Coupe de Noël à la marche Yverdon-les-Bains

Dimanche 11 décembre 2011

Organisation	Club de Marche athlétique, Yverdon-les-Bains	
Circuit	1000 m. Rues : de la Jonction , de la Roselière, de la Batellerie, du Parc	
Départ et arrivée	Devant la cabane « <i>la Roselière</i> », rue de la Jonction, au bord du lac, rive gauche de la Thièle (ou droite du Mujon) à Yverdon-les-Bains.	
Catégories	Vétérans, Femmes vétérans, Hommes, Femmes, U23 - Espoirs hommes et femmes, U20 - Juniors / Femmes-juniors U18 - Cadets / Cadettes A et Walking (tous les adultes) 10 km U16 - Cadets / Cadettes B U14 - Ecoliers / Ecolières A, 3 km U12 - Ecoliers / Ecolières B 2 km U10 - Ecoliers / Ecolières C 1 km Ouvert aussi aux écoliers débutants	
Départ en commun	Toutes les catégories à 10h.	
Dossards	dès 9h. cabane « <i>La Roselière</i> »	
Inscriptions	daniel.brot@bluewin.ch . Pour ceux qui n'ont pas internet : Club de marche Case postale 340 CH-1401 Yverdon-les- Bains	
Délai d'inscription	jusqu'au 1er décembre 2011. <u>Mentionner : nom, prénom, club et date de naissance.</u>	
Finance d'inscription	Adultes fr. 12.- Ecoliers fr. 8.- A verser en même temps que l'inscription au CCP 10-25159-3 Club de marche – 1401 Yverdon-les-Bains Pour les étrangers : inscription par mail, voir ci-dessus, paiement sur place.	
vestiaires	Cabane scout « <i>La Roselière</i> » et douches à Grande salle La Marive	
Remise des prix	à la fin du repas, à la cabane des scouts « Galilée » (à côté de la Roselière) Coupe ou prix spécial aux premiers de chaque catégorie et récompense à chaque écolier. Repas offert à tous les concurrents (boissons non comprises) comme prix de participation. Il sera servi dès 12h30 à la cabane « Galilée ». Les accompagnants paieront le repas fr.15.- ou € 12.- avec entrée et dessert (boissons non comprises).	
Divers	Couche possible pour la nuit du samedi au dimanche à la cabane « <i>La Roselière</i> », 15 €, petit-déjeuner compris. Etrangers venant de plus de 250 km couche offerte	

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, maladie ou accident survenant avant, pendant et après l'épreuve. Pour tout les cas non prévus dans le présent règlement, les règlements IAAF RE Swiss Athletics et FSM font foi. Le présent règlement et les résultats seront disponibles sur le site www.swisswalking.org.

Ne pas oublier de mentionner le nombre d'accompagnants qui resteront pour le repas.

1400 Yverdon-les-Bains, le 19 octobre 2011

Club de Marche - Yverdon-les-Bains

Le président :

Lu et approuvé
Pour la FSM-Commission des compétitions
Daniel Grandjean